



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU  
8 FEVRIER 2013

## CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU VENDREDI 8 FEVRIER 2013

**La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.**

**M. LE MAIRE.-** Merci d'avoir répondu à l'invitation du conseil municipal, avec le débat d'orientation budgétaire à l'ordre du jour.

*(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)*

Jacques KRABAL

Isabelle THUILLIER-JACOB

Frédéric BARDOUX

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX (absent, pouvoir à Mme DOUAY)

Françoise MAUJEAN

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ

Félix BOKASSIA (absent, pouvoir à Mme VANDENBERGHE)

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE (absent, pouvoir à M. REZZOUKI)

Claudine PONDROM

Marie-Isabelle CORDOVILLA

Chantal BONNEAU

Bernard MARLIOT

Marie-Jeanne FERRAND

Monique VANDENBERGHE

Jean-Marie FONTAINE

Claude FILLION

Omar FENARDJI

Dominique JOURDAIN (absent, pouvoir à M. FONTAINE)

Eric BREME

Danielle BOUVIER (absente, pouvoir à M. BREME)

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI

Jean-Marie TURPIN

Jean FLEURY-GOBERT

Alain VERCAUTEREN (absent, pouvoir à M. FLEURY-GOBERT)

**M. LE MAIRE.-** Avant d'aborder l'ordre du jour, comme nous en avons l'habitude, c'est toujours « hélas ! », je voudrais rendre hommage à 3 personnalités dont deux de nos collègues : je vais vous parler de quelqu'un emmené à sa dernière

demeure aujourd'hui, il s'agit d'Eliane LARATTE ; elle avait été embauchée au CCAS en qualité d'agent administratif stagiaire le 15 mars 1989, elle a été titularisée en 1990 ; elle a pris sa retraite voici 11 ans, au premier janvier 2002, avec le grade d'agent administratif au 7<sup>ème</sup> échelon ; elle exerçait des fonctions de secrétaire au niveau de la commission permanente d'attribution des aides du CCAS ; c'est quelqu'un qui était d'une grande discrétion mais aussi d'une grande efficacité ; son mari l'a fortement soutenue dans la maladie qui a fini par l'emmener, c'était une collaboratrice très précieuse au sein du CCAS.

Parlant du CCAS, on ne peut pas ne pas rendre hommage à Agnès MAHIEUX, décédée alors qu'elle était en activité ; elle commence en 1985 le 1<sup>er</sup> août 1985 au CCAS en qualité d'agent de bureau, elle est titularisée le premier janvier 1991 sur le même poste ; elle avait atteint le dixième échelon du grade d'adjoint administratif de seconde classe au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ; elle est décédée le 17 janvier 2013 à Reims ; elle avait une fille de 22 ans et exerçait comme fonction « agent d'accueil documentaliste » ; elle gérait des dossiers d'aide légale également ; elle était très remontée contre la société en général, en perpétuelle révolte, mais elle témoignait aussi de qualités de cœur, d'attention aux autres ; je suis très heureux qu'une grande délégation d'élus l'ait accompagnée à sa dernière demeure.

Michel MAILLARD, après ces deux agent territoriaux, mémoire de Brasles, le poète nous a quittés ; il était aussi à Château-Thierry très souvent, très engagé au sein de l'office du tourisme, des fêtes à Jean de la Fontaine, très engagé dans des tas de domaines, c'était un citoyen très actif ; à l'assemblée générale des anciens combattants où j'étais cet après-midi, il ne loupait pas une cérémonie patriotique ; homme attachant, très curieux, autodidacte, en dehors de son métier de coiffeur qu'il exerçait avec beaucoup de talent, avec la volonté très forte de former le plus grand nombre avec le souci de transmettre des savoir-faire, mais aussi des compétences humaines ; c'est certainement le coiffeur de Château-Thierry qui a formé le plus de CAP ; quand je dis « un autodidacte », c'est un homme qui s'est intéressé à tout, la peinture, la poésie ; je me souviens de ses premières rencontres de poésie ; il était intéressé par sa ville, par son histoire, son passé ; c'était un homme riche dans tous les sens du terme que nous avons perdu, un ami.

En mémoire de Michel MAILLARD, d'Agnès MAHIEUX et d'Eliane LARATTE, je souhaite que nous puissions observer une minute de silence.

***(La salle, debout, observe une minute de silence)***

Merci pour eux.

Il est des moments tristes dans la vie et d'autres qui sont plus agréables, et vous ne m'en voudrez pas de rendre hommage à un homme qui va fêter dans quelques jours ses 100 printemps, il s'agit de Pierre LEMRET ; il est né le 13 février 1913, et jeudi prochain, mercredi pour sa famille, samedi prochain au syndicat d'assainissement, une série d'animations sont prévues.

Vous comprendrez que c'est avec de l'émotion que l'on rappelle ce qu'a fait Pierre LEMRET à Château-Thierry, non seulement son action en tant que maire, mais aussi en tant que conseiller général ; je me suis fait porter l'acte du conseil municipal quand il a été installé comme maire, dans la séance du 26 mars 1965.

A la suite des élections municipales, c'est ton papa, Jean-Pierre, qui avait eu le plus de voix et dans les déclarations des uns des autres, et je citerai la déclaration de Pierre LEMRET, l'opposition ou tout du moins les personnes qui étaient sur la liste d'opposition, proposent comme Maire Monsieur BENTZ ; Monsieur BENTZ avec la fidélité et la loyauté que tu incarnes également a dit « non, d'abord mes occupations professionnelles ne me le permettent pas et surtout, les engagements que j'ai pris avec les partis de gauche font que c'est Pierre LEMRET qui doit être élu maire » ; il a fait cette déclaration, Pierre LEMRET a été élu maire.

Henri BENTZ à la séance du 26 mars 1965, a rappelé les résultats : 2.634 voix pour Henri BENTZ et derrière, Pierre LEMRET avait 2.542 voix ; les propos de Pierre LEMRET après l'élection, où la droite avait voté pour Henri BENTZ et obtenu 7 voix, Pierre LEMRET a été élu avec 16 voix.

Voilà l'allocution de Monsieur le Maire après son élection :

« Je vous remercie de la confiance que vous venez de me témoigner ; cette élection reflète la volonté de la population ; on a parlé voici quelques instants de la représentation proportionnelle, il est vrai que pour notre part, nous y sommes fermement attachés depuis toujours et pour toujours ; les élections sont terminées ; aujourd'hui nous sommes placés devant un travail à accomplir, nous l'accomplirons dans l'unité la plus complète, j'en suis sûr, notre désir est d'associer l'ensemble de cette assemblée à nos travaux et vous pourrez en juger quand nous délibérerons en ce qui concerne les commissions ».

Il est vrai qu'après la tenue de cette réunion, l'opposition a trouvé largement sa place dans les présidences de commissions ; il n'y a pas eu de discours de Pierre LEMRET, ce sont les quelques mots qu'il a prononcés lors de son installation.

L'œuvre de Pierre LEMRET a été grande sur la ville, il a été élu sur un mandat, son œuvre se poursuit aujourd'hui au niveau du syndicat d'assainissement ; la station d'épuration s'appelle « Pierre LEMRET », elle est en complète reconstruction et rénovation ; ce qu'il a fait de plus emblématique sur la ville, c'est tout ce qui touche à la piscine, le quartier de la piscine ; il a renforcé également le lieu de vie des Vaucrises.

Son engagement politique datait d'avant son engagement politique municipal, il était engagé au parti communiste, très proche des gens ; son métier à EDF l'amenait à agir pour que l'électricité puisse rejoindre toutes les communes du territoire ; voici encore peu de temps, à la maison de retraite où il était, il parlait de Nesles-la-Montagne où il s'était battu pour que l'électricité arrive.

Nous avons la chance d'avoir Pierre LEMRET centenaire et j'espère que nous serons nombreux à aller le voir au cours de cette semaine ; en tous les cas, qu'il sache que la commune de Château-Thierry, à travers son conseil municipal, lui est profondément reconnaissante de l'action qu'il a mise en œuvre, de l'état d'esprit qui était le sien, toujours aux côtés des plus pauvres.

Je voulais vous faire part de ces quelques propos, certes courts, mais qui permettent de nous rappeler que Pierre LEMRET a été un très grand maire sur cette ville ; je me fais le porte-parole de chacun et chacune d'entre vous afin qu'il puisse aujourd'hui en être assuré et je suis certain que de nombreux castelthéodoriciens qui

lui rendent visite en diront autant ; je salue l'action de Jean-Pierre CHAMPENOIS, qui est très souvent à ses côtés ; c'est l'hommage que je voulais lui rendre, je lui souhaite de pouvoir fêter encore cette reconnaissance quand il fêtera ses 110 ans !

**M. FENARDJI.-** Nous sommes dans le souvenir, une petite déclaration :

Je profite de l'occasion du conseil municipal pour faire cette déclaration que je souhaite vous voir partager ; aujourd'hui, le peuple tunisien qui a fait sa révolution contre une dictature aveugle de l'argent et du népotisme fait face à une autre dictature : celle de l'obscurantisme religieux ; le courage démontré par ce peuple pacifique, en manifestant en nombre contre le parti obscur, force le respect et nous n'en doutons pas, sera salutaire pour l'avenir de ce pays ; l'intelligence et le passé historique et laïc de ce pays devrait pouvoir l'aider à surmonter, plus que tout autre, cette pieuvre sectaire qui a pour nom le salafisme, importé d'Arabie Saoudite, pour déstabiliser le monde musulman pacifique.

Si vous le permettez, je vous propose d'observer une minute de silence en mémoire du premier martyr du modernisme et du progrès humain : Chokri BELAÏD.

**M. LE MAIRE.-** Il est dommage que vous n'ayez pas pris la parole plus tôt pour l'associer tout à l'heure ; il n'y a pas de problème là-dessus et je vous propose, en encouragement au peuple Tunisien, que nous puissions manifester ainsi.

Je propose que nous fassions une minute de silence.

**(La salle, debout, observe une minute de silence)**

Nous avons salué Pierre LEMRET et je n'ai peut-être pas assez le mot « militant », car je me souviens encore qu'au moment de quelques manifestations, il était toujours présent aux premières places à nos côtés ; merci à vous de lui fêter, de la façon dont vous le pourrez, notre reconnaissance.

### **1 – Désignation d'un secrétaire de séance.**

**M. LE MAIRE.-** Madame DOUAY est désignée secrétaire de séance.

**(Aucune intervention)**

### **2 – Ajout d'une question à l'ordre du jour : schéma départemental de coopération intercommunale – Compétence aide ménagère.**

**M. LE MAIRE.-** Nous l'avons reçu après que les documents aient été envoyés, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, c'est un dossier concernant la prise de compétence d'aide ménagère et la délibération de la communauté de communes ; je vous propose de l'ajouter, y voyez-vous un inconvénient ?

**(Aucune intervention)**

### **3 – Compte-rendu des débats du conseil municipal du 21 septembre 2012.**

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des remarques ?

**(Aucune intervention)**

Je vous remercie.

#### **4 - Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

##### **Emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts**

**M. LE MAIRE.-** Il s'agit d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de 1M€ pour 10 ans, emprunt qui n'est pas consommé, qui était là en prévision pour financer des investissements à venir ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

##### **Marchés publics – Procédure adaptée.**

**M. LE MAIRE.-** Il s'agit ensuite de marchés publics dans le cadre de procédures adaptées ; aménagement d'un ascenseur handicapés à l'hôtel de ville : gros œuvre, la société Ganformina, pour un montant de 57.000 €,

la société CIMA, 133.578 €

Charpente Du Villon, 53.863 €

La société NOUVELLE DUVAL électricité 56.000 €,

HERBILLON, Plomberie, 19.250 €,

COSTA, peintures, 15.000 €,

Société THYSSENKRUPP, le lot ascenseur 34.000 €.

On peut voir que, excepté le lot ascenseur, ce sont des entreprises du territoire, qui attendent avec impatience de donner le premier coup de pioche, tant elles manquent de travail ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Fournitures de documents imprimés, sonores et multimédias : ce sont des marchés à bon de commande compris entre 10.000 € et 15.000 € pour le lot 1.

Lot 2, entre 6.500 et 9.000 €,

Société LUDIC entre 3.000 et 3.500 €

Livres en gros caractère entre 800 et 1.200 €,

Disques compacts, entre 5.000 € et 8.000 €

Cdroms entre 10.000 et 13.000 €

Pas de question ?

**(Aucune intervention)**

Marché complémentaire concernant des travaux dans l'école de la Mare Aubry pour favoriser l'accessibilité, pour un montant de 8.884 € 49 par l'entreprise Ganformina ; pas de question ?

**(Aucune intervention)**

Marché à bon de commande pour la fourniture et la pose de clôtures et portails, marché d'une fourchette comprise entre 10.000 et 50.000 € ; des questions ?

**(Aucune intervention)**

## URBANISME

### 5 – Cession des parcelles cadastrées AA n° 224, 228 et 223 (Brasles)

**MME JACOB.-** Un seul dossier au niveau de l'urbanisme ce soir : nous sommes aux ateliers techniques aux Garats et nous avons déjà délibéré en 2010 pour la cession au Toit Champenois de ces espaces ; les ateliers techniques seront déménagés chez Rotosac dans la zone commerciale de la Plaine ; il s'agit pour nous de délibérer à nouveau afin de préciser deux choses : le prix n'a pas changé, je le précise de suite.

La parcelle AA 223 pour 216 m<sup>2</sup> est adjointe, c'est un morceau de trottoir qui n'avait pas été précisé la première fois et on le met, c'est plus simple ; autre précision, la ville s'engage à procéder au décapage du terrain pour le mettre à niveau, afin que l'acquéreur puisse vendre un terrain plat ; c'est une demande du Toit Champenois ; nous supporterons les frais de cette mise à niveau, et pour répondre à Madame BOUVIER, qui avait posé la question lors de la commission d'urbanisme, il est évident que c'est l'acquéreur qui supportera les frais de la dépollution ; avez-vous des questions ?

*Dit que la ville s'engage à procéder au décapage des parcelles pour une remise à niveau du terrain et à libérer les parcelles occupées au plus tard le 30 mai 2013,*

*Autorise Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer tous documents administratifs nécessaires à la régularisation du dossier et à signer l'acte notarié y afférent, les frais étant à la charge de l'acquéreur, comme d'habitude.*

**M. FENARDJI.-** C'est bien sur les Garats, après la Maison Alzheimer ?

**MME JACOB.-** C'est bien aux ateliers techniques.

**M. FENARDJI.-** Y a-t-il du nouveau pour la maison Alzheimer ?

**MME JACOB.-** Pour les ateliers techniques, la signature se fait juste après le Conseil, très vite car les travaux vont être engagés rapidement.

**M. LE MAIRE.-** Pour la maison Alzheimer, il y a un peu de retard dans l'ouverture, mais les travaux sont pratiquement terminés et cela devrait ouvrir fin mars.

**MME JACOB.-** Des emplois sont encore à pourvoir, notamment les DEAMP, et si certains autour de vous recherchent ce type d'emploi, ils sont bienvenus ; nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. LE MAIRE.-** C'est un très beau bâtiment.

## FINANCES

### 6 – Débat d'orientation budgétaire

**M. FENARDJI.-** Par rapport à la commission des finances à laquelle j'ai assisté, est ce que c'est un bureau d'étude qui a élaboré ce débat d'orientation budgétaire ou est ce interne ?

**M. LE MAIRE.-** Est-ce flatteur ?

**M. BARDOUX.-** On ne fait pas rédiger le débat d'orientation budgétaire, qui est éminemment politique, par des gens extérieurs à la mairie, mais on prend des conseils techniques sur des points particuliers, pour faire des simulations.

**M. LE MAIRE.-** La rédaction du débat d'orientation budgétaire est le fait du conseil municipal, du Maire, de l'adjoint responsable des finances et c'est validé par le groupe politique, en lien avec les services financiers ; c'est de la rédaction d'ici ; c'est peut-être une critique ?

**M. FENARDJI.-** Non, mais j'ai vu qu'il y avait des redites et certaines erreurs en reprenant des chiffres qui ne sont pas les mêmes ; ce serait pour corriger un peu, en amont du débat d'orientation budgétaire.

**M. BARDOUX.-** On fera dans l'autre sens, je commence par présenter et tu interviendras après.

**M. LE MAIRE.-** Je pensais que c'était flatteur ; je n'ai eu que des échos positifs disant que le document était très bon et très clair ; on aurait peut-être dû dire que c'était un bureau d'étude ?

**M. BARDOUX.-** Comme chaque année, traditionnellement, en début février, nous débattons du futur budget qui sera proposé à votre vote au début du mois de mars, dans un mois ; c'est un débat sans vote, chacun est libre de s'exprimer ; vous avez reçu un document assez détaillé qui fait le point sur le contexte économique et financier auquel la ville doit faire face dans le court et moyen terme, qui esquisse les objectifs principaux du budget à venir en le chiffrant quand on peut le faire, et en donnant simplement des directions quand on n'a pas encore les éléments chiffrés.

Ce ne sera pas une grande surprise, je vais commencer, comme le font beaucoup de communes, par parler du contexte économique et financier, contexte que vous connaissez, qui est difficile ; il est difficile pour les entreprises, pour les collectivités, pour les salariés, pour le Gouvernement et le budget national ; le contexte est durablement difficile pour l'économie et les finances locales et 2013 sera à nouveau une année difficile, avec une récession économique qui a débuté, vous le savez ; nous avons déjà connu deux trimestres de décroissance, une forte hausse du chômage au cours de l'année 2012, qui continue aujourd'hui et le Gouvernement qui s'est engagé dans une politique de redressement budgétaire et de justice fiscale.

Dans les points positifs, car la sinistrose ambiante ne fait pas partie des points que j'ai envie de mettre en avant ce soir, on en entend suffisamment parler, et en relisant ce que nous avons dit l'année dernière, on peut dire qu'aujourd'hui la crise de l'€ et de la dette, qui était la grande actualité du début de l'année 2012, est plutôt sous contrôle pour le moment ; les marchés financiers sont nettement moins tendus que voici un an à la même époque ; l'inflation est maîtrisée, c'est une bonne nouvelle, et les taux d'intérêt sont historiquement bas.

Dans les grands équilibres de la loi de finance votée à la fin de l'année 2012, quelques éléments de contexte : le Gouvernement table sur une croissance de 0,8 % pour 2013, une inflation à 1,8 %, un déficit budgétaire, car la loi de finance est calée autour de ces paramètres, qui devrait se réduire à moins 3 % avec un niveau de nouveaux prélèvements obligatoires décidés pour 2012 qui représentera 30



milliards de prélèvements supplémentaires, ce qui est important ; l'objectif du gouvernement est de revenir à l'équilibre budgétaire fin 2017, pour réduire la dette.

Pour les collectivités, l'année 2013 est vue par beaucoup d'élus et par les spécialistes des finances locales comme une année de transition, pas de dispositif nouveau mis en place, le maintien du gel qui a été décidé voici trois ans par le Gouvernement FILLON de l'enveloppe des crédits aux collectivités ; si l'on corrige de l'inflation, cela équivaut à une baisse pour nous ; en revanche, un choix politique fort fait par les élus nationaux de renforcer la solidarité à travers l'augmentation très nette de la DSU, en particulier vers les villes qui font partie des 250 premières villes aidées par la DSU, appelées DSU-cible.

Les bases fiscales comme en 2012 sont réévaluées de 1,8 % ; le dispositif du fonds de péréquation dont on a parlé l'an dernier longuement, car il était nouveau, est reconduit mais la montée en puissance programmée est confirmée par la nouvelle loi de finance, il restera un impact négatif et de plus en plus négatif pour la communauté de communes et la commune.

Sans faire de simulation comme voici trois ans sur les perspectives au-delà de l'année courante, un mot sur les perspectives 2013 2014 car elles sont déjà inscrites pour les collectivités en tout cas ; un clin d'œil au journal l'Union qui a parlé de tenir la barre dans la tempête : 2014 2015 s'annoncent comme des années difficiles pour les collectivités ; en 2013, on restera à peu près à l'équilibre ; en 2014 et 2015, ce seront des années difficiles pour les collectivités car elles vont contribuer à l'effort de redressement des comptes publics avec, non plus un gel, mais une baisse chaque année, en 2014 et 2015, de l'enveloppe des crédits aux collectivités, avec déjà de premières simulations qui montrent que l'impact sur nos budget et notre budget municipal sera fort.

Les orientations budgétaires de 2013 : deux orientations importantes, la poursuite de la stratégie choisie en 2008 ; cela ne sera pas une grande surprise : un budget responsable et rigoureux sur le fonctionnement, avec l'objectif de maintenir notre capacité d'autofinancement, et un budget qui redevient offensif en investissement ; il l'a été car les dernières années ont été fortes en investissements, moins en 2012, mais en 2013 on souhaite revenir fortement sur l'investissement, sur les grands projets et l'investissement au profit de la qualité de vie au quotidien pour les habitants de la ville et beaucoup de petits projets.

Une orientation majeure faisait partie du programme de 2008, elle est importante pour les concitoyens castels : la stabilité fiscale avec le gel à nouveau annoncé pour 2013 des taux de fiscalité pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, qui impose une gestion rigoureuse et responsable de nos charges de fonctionnement et la recherche constante de marges de manœuvre.

Deuxième objectif, développer l'investissement pour redonner de l'attractivité ; les investissements faits par la commune depuis 5 ans se sont montés à 35 M€, ce qui est très significatif en impact sur l'emploi local en projets nouveaux, qui redonnent de l'attractivité sur la ville ; c'est aussi le rôle que joue la ville pour amener des investissements privés sur le commerce, le logement sur notre commune et développer son attractivité ; on n'a pas le choix, il faut que la commune

de Château-Thierry retrouve des habitants et des recettes fiscales nouvelles à travers la venue d'habitants et la construction de logements et de commerces qui sont supposés les faire venir ou revenir sur la ville.

Enfin, troisième objectif fixé en 2008 : faire baisser la dette, bien sûr pour réduire nos charges financières, c'est possible en dynamisant le patrimoine municipal, c'est-à-dire en procédant à des cessions de patrimoines inutiles pour la ville et en concentrant nos ressources sur du patrimoine à améliorer et embellir ; la dette a baissé de 24 % depuis 2008 ; Château-Thierry est maintenant moins endettée que la moyenne des villes comparables, et une diminution plus légère est visée en 2013.

L'encours de la dette : on a démarré ce mandat avec un encours de 16 M€ de dettes ; nous sommes arrivés fin 2012, nous voterons le compte administratif au prochain conseil municipal de début mars, la dette était revenue à 12 M€, un quart de moins en l'espace de cinq années.

Autre élément qui me semble plus important, l'encours de la dette rapporté au nombre d'habitants, on est passé de 1050 € par habitant en 2008 à 800 € par habitant fin 2012, alors que parallèlement, c'est la ligne rouge du graphique, le taux d'endettement par habitant des villes de la catégorie de 10.000 à 20.000 qui correspond à la strate de Château-Thierry, pendant que Château-Thierry baissait de 25 % son endettement, de 20 % par habitant, la moyenne des villes de notre taille augmentait son endettement au contraire ; il y a vraiment eu un croisement des courbes qui s'est fait en 2010 et cela montre la qualité de la gestion sur la partie investissement de la ville.

Sur le budget de fonctionnement dans le détail, avec les grandes lignes, les efforts de gestion engagés en 2008 vont se poursuivre ; l'objectif est de retrouver des marges de manœuvre ; on a travaillé sur les thématiques de l'énergie et on continuera, sur les charges courante et la gestion du patrimoine ; l'objectif est de cibler un autofinancement (écart entre les recettes fiscales et toutes les recettes du budget et les charges) supérieur à 2 M€ ; cela semble un minimum pour rembourser ensuite la dette et financer des programmes d'investissements.

Dans les perspectives pour 2013, en rentrant dans le détail, nous avons deux éléments ; sur la progression des recettes fiscales, on s'attend à 1,5 % de progression mesurée, à la fois l'augmentation des bases que le Parlement a voté, plus 1,8 %, des programmes nouveaux qui augmentent nos bases de manière significative cette année ; je pense au programme des Kyrielles arrivé en 2012 qui augmente significativement nos bases en 2013 et en parallèle, on est en discussion avec les services fiscaux pour sortir du périmètre des bases fiscales des bâtiments municipaux sur lesquels la ville payait des taxes foncières, non pas inutilement, mais il est possible de bénéficier de certains dispositifs pour être exonéré des taxes ; cela réduira nos bases et nos recettes, et en même temps va réduire fortement nos charges.

On s'attend à une progression légère des dotations, j'ai dit qu'il y avait un gel des crédits aux collectivités décidé par le Gouvernement FILLON, c'est vrai, la ville néanmoins a bénéficié en 2012 d'une nouvelle dotation que l'on n'avait pas jusqu'à

présent, que je n'avais pas évoquée au moment du débat d'orientation budgétaire car on ne l'avait pas anticipée, c'est la dotation nationale de péréquation, dispositif ancien, qui existait, mais la ville n'était pas éligible ; les critères ont été revus début 2012 et nous ont permis d'être éligibles à cette dotation de 70.000 € ; la ville bénéficiera de l'effort fait par le Gouvernement sur la DSU ; on estime que cela va générer des recettes nouvelles pour la commune de 130.000 €, cela fera plus que compenser les baisses des autres dotations forfaitaires et compensations, qui vont baisser de 90.000 €.

Pour 2013 au total, la ville s'en sort bien et pour avoir présenté nos recettes fiscales, nos dotations à des experts en finances locales, ils estiment qu'aujourd'hui on a à peu près droit à tous les dispositifs de dotations qui existent aujourd'hui ; on ne pourra pas vraiment aller au-delà maintenant, le balancier à partir de 2014-2015 ira plutôt dans l'autre sens et il faut s'y préparer.

Un autre élément sur les recettes, le fonds de péréquation intercommunal ; c'est un dispositif qui a été mis en place en 2012, avec des critères qui, l'année dernière nous semblaient critiquables, on en avait parlé et j'en avais également parlé ; je vous ai dit à l'instant que l'on bénéficiait de dotations supplémentaires sur la solidarité urbaine, du fait du taux important de logements sociaux que nous avons sur la ville nous sommes éligible à la DSU cible ; et parallèlement, avec le fonds de péréquation selon d'autres critères financiers, on indique que la ville de Château-Thierry est trop riche, la communauté de communes est trop riche et doit se faire prélever sur ses ressources pour donner à d'autres communes qui le sont moins ; cela semble très paradoxal pour Château-Thierry d'avoir d'un côté la DSU et de l'autre un prélèvement sur ses recettes ; il n'en reste pas moins vrai que les critères ont été modifiés en 2013 et malgré cette modification des critères, notamment la prise en compte des revenus, nous restons vus comme une communauté de communes riche par rapport à la moyenne nationale ; sont prélevées sur la communauté de communes des montants assez significatifs qui vont doubler, tripler dans les années à venir et sur les critères d'éligibilité au reversement (car d'un côté on donne et de l'autre on peut espérer reprendre) sur les critères de redistribution, malheureusement on n'est pas éligible et on ne reçoit donc rien ; c'est vraiment une perte nette pour la communauté de communes et pour la ville.

L'an dernier cela avait représenté 20.000 €, une somme modeste, pour Château-Thierry ; on sera entre 30 et 40.000 € en 2013 et en 2014 et 2015, cela va doubler car le fonds est appelé à monter en puissance ; cela reste malgré tout, et je peux le comprendre, un objectif du Gouvernement de favoriser la péréquation entre communes ; ce dispositif à ce jour n'est pas remis en cause.

Dans les nouvelles plus difficiles, les baisses de recettes auxquelles on s'attend, ce n'est pas une surprise que l'on est face à une crise immobilière assez forte ; les droits de mutation que perçoit la commune sur les opérations immobilières ont baissé en 2012 de 30 % ; c'est plus fort qu'imaginé en début d'année dernière ; on s'attend à ce que cela continue de baisser sur 2013.

Un autre dispositif dont on avait largement parlé voici quelques années, la taxe sur la publicité extérieure ; je me souviens de grands débats sur ce sujet ; cette

taxe semble avoir l'impact que l'on attendait d'elle au moment où elle a été créée ; elle ne l'a pas été pour générer des recettes uniquement, mais pour réduire la pollution visuelle ; aujourd'hui on se rend compte que la recette diminue, car il y a de moins en moins de dispositifs publicitaires et d'enseignes ; leurs tailles sont réduites en tout cas et la taxe diminue de manière comparable.

Nous n'aurons pas de nouvelle recette de fouille archéologique car aucun programme n'est prévu en 2013 de ce côté, alors que l'on en avait l'année dernière ; nous avons engagé des programmes de cessions immobilières sur des biens mis en location et logiquement, nous perdons les revenus de ces locations.

Une bonne nouvelle car je tiens à parler plus des bonnes que des mauvaises nouvelles, la recette sur la redevances de DSP sur le réseau de chauffage urbain va pour la première fois venir abonder les recettes du budget 2013.

Côté dépenses, la charge la plus importante est la charge de personnel, les simulations actuelles montrent que nous aurons la progression la plus faible de charge de personnel depuis 2008 ; nous avons un accroissement chaque année mais cette année il est plus faible ; la tendance se vérifie dans la durée ; on s'attend à 2 % de baisse ; 4 emplois d'avenir sont prévus en 2013, 3 sont déjà recrutés ; nous avons une stabilité du nombre de contrats aidés et une augmentation des taux de cotisations pour les agents municipaux mais pas uniquement, ce qui va évidemment renforcer les charges sur cette masse salariale.

Est également à l'étude et cela sera discuté prochainement en CPP : le renforcement de la politique sociale de la ville en direction de ses agents avec l'étude de la mise en place de tickets restaurant, ce n'est pas arbitré à ce jour mais fait partie des pistes possibles pour le budget 2013.

Sur les dépenses courantes, élément clé sur lequel il faut que la ville joue pour pouvoir maîtriser ses charges, alors que politiquement sont gelés les taux d'imposition, dans votre document vous avez une longue description sur le coût des énergies ; on a abordé ce sujet l'année dernière dans le débat d'orientation budgétaire pour expliquer ce que représentait la charge totale des énergies : 1 M€ à peu près ; au cours des dernières années des efforts significatifs ont été faits, qui ont permis de limiter la progression de ce poste de dépenses à moins de 4 % en 4 ans ; c'est remarquable, et on le doit largement à la renégociation des contrats de chauffage des bâtiments publics municipaux ; on sait que, parallèlement on a eu à faire face depuis cinq ans à une envolée des prix de l'électricité et du gaz et la ville, à travers des travaux d'isolation dans des bâtiments publics, à travers une renégociation de contrat, a permis de limiter au maximum cette augmentation.

Concernant l'effort sur l'ensemble des charges et au delà de l'énergie, je tiens à le dire, dans la préparation budgétaire, on sent maintenant que du côté des chefs de service et agents municipaux, la contrainte budgétaires est rentrée dans les mœurs et est prise en compte dès les demandes budgétaires pour arriver à des chiffres raisonnables et avoir un effort partagé par tous.

En 2013, nous aurons à trouver de nouvelles marges de manœuvre sur les charges de fonctionnement pour limiter la hausse des dépenses que l'on cible à la hausse de l'inflation, peut-être un peu moins, tout d'abord en renforçant sensiblement

le contrôle de gestion ; c'est clairement à partir de là que l'on peut détecter des sources d'économies réalisables ; un effort sur l'énergie, on a parlé beaucoup du contrat de chauffage et peu de l'éclairage public et en général des consommations électriques ; cela sera un sujet important de l'année 2013 et des années à venir, car c'est un poste de dépense significatif ; sur le 1 M€ de charges totales d'énergie, entre 250.000 et 300.000 € sont uniquement sur le poste électricité, dont les trois quarts sont liés traditionnellement à l'éclairage public ; des choses sont à faire, des technologies existent, des études sont à mener et la ville est décidée à les mener en 2013 ; je prends un exemple : passer en basse consommation des lustres, ce sont de petites choses mais des choses plus lourdes seront mises en place.

Un autre élément : la négociation avec les services fiscaux en cours sur les biens municipaux, pour réduire nos charges de taxe foncière ; nous sommes dans une situation particulière : nous sommes propriétaires et payons de la taxe foncière et collectons en même temps une partie de la taxe foncière qui vient dans nos recettes municipales ; on pourrait avoir l'impression que c'est un jeu à sommes nulles, mais sur la taxe foncière, il y a une part départementale ; l'objectif de la négociation est d'économiser sur la part départementale de la taxe foncière ; on aura une perte de recettes et une baisse de dépenses qui sera plus forte, pour faire une économie que l'on peut estimer à 50.000 ou 60.000 € par an ; c'est non négligeable et la négociation se poursuit avec les services fiscaux sur ce point.

Concernant les associations, comme l'année dernière, le budget sera maintenu dans sa globalité, même s'il peut y avoir des arbitrages différents en fonction des critères retenus et sera renforcé sur les associations d'aide aux plus démunis compte tenu de la conjoncture ; la ville réaffirmera en 2013 dans ce budget son soutien à l'action du CCAS, en proposant un niveau de subvention élevé, en l'ajustant si nécessaire en fonction des contraintes du CCAS en cours d'année.

Du côté des investissements, voici le graphique des investissements depuis 2008 l'année dernière, nous avons réalisé 5,3 M€ d'investissement ; en 2011, on avait atteint un pic élevé de plus de 7 M€ ; il sera proposé d'inscrire un budget d'investissement ambitieux pour 2013, entre 6,5 et 7 M€, sur 3 sujets majeurs : l'amélioration de la qualité de vie au quotidien, une ville plus attractive avec de grands projets structurants qui arrivent à maturité et qui seront réalisés en 2013 et des investissements pour faire des économies et j'y tiens beaucoup ; avec le levier des investissements, on a moyen de réduire dans la durée certaines de nos charges de fonctionnement.

Si l'on va dans plus de détail, sur la qualité de vie au quotidien pour reprendre les grands postes, les objectifs de programmation aujourd'hui sont pour la voirie 900.000 € d'investissement envisagés pour 2013, avec le giratoire en bas de l'avenue Pierre et Marie CURIE, la réfection du haut de la rue du Parc, celle de la place du Pâtis Saint-Martin, de la cour du Ha-Ha ; avec un montant évoqué par année, un travail sur une partie du RD 967 ; « Jeunesse, sport et éducation », en globalisant les investissements sur ce secteur, cela représentera plus de 900.000 €, le gymnase Adriaenssens, étendu et rendu accessible aux personnes à mobilité réduite, structures ludiques dans plusieurs squares, poursuite du développement des

classes numériques ; culture, 800.000 € d'investissement en objectif : la toiture du musée longtemps évoquée qui sera réalisée en 2013, la poursuite du programme de développement sur le vieux château et un budget significatif pour la rénovation du matériel, en particulier des cuisines centrales et des offices.

Sur les grands projets structurants destinés à faire de Château-Thierry une ville motrice et attractive, une ville plus solidaire avec le programme de mise en accessibilité de l'hôtel de ville et de l'ascenseur, qui a été engagé fin 2012 et sera réalisé en 2013 : 450.000 € ; une ville plus attractive avec la poursuite de l'aménagement du cœur de ville et la reconstruction de la MAFA, en partenariat avec la communauté de communes : 2,2 M€ ; une ville plus efficace dans son fonctionnement, avec des services publics plus efficaces, et la mise à niveau, la rénovation complète et le transfert des ateliers municipaux à Rotosac pour 1,8 M€ ; ces investissements sont également réalisés pour réduire les charges de fonctionnement.

Chaque année est rénové de fond en comble un groupe scolaire ; au cours des dernière année cela a généré des économies de chauffage significatives ; en 2013, nous souhaitons aller vers une meilleure optimisation du pilotage de l'éclairage public ; Rotosac, au-delà du transfert et de l'organisation plus efficace des services de la ville, cela permettra d'améliorer le contrôle de gestion en rapprochant certains services ; on souhaite pouvoir faire des économies de fonctionnement par de meilleurs échanges et un meilleur pilotage entre les services.

Ce niveau d'investissement élevé est rendu possible grâce à l'épargne nette de la ville qu'il faut impérativement maintenir à un niveau proche de 1 M€, 2 M€ sur l'autofinancement et 1 M€ sur l'épargne nette ; un niveau de subvention qui sera élevé en 2013 par rapport à 2012 en particulier sur l'opération MAFA où la ville attend des recettes de subvention significatives ;, un programme de cessions que l'on va inscrire à un niveau supérieur à 1 M€ ; deux lignes d'emprunt bancaire, l'un évoqué tout à l'heure, contracté sans l'engager, à la fin 2012, pour pouvoir dès début 2013 engager rapidement ces programmes d'investissement ; c'est ce que je voulais dire en introduction.

**M. LE MAIRE.-** Nous allons maintenant engager le débat.

**M. TURPIN.-** Je partage l'analyse du contexte faite à l'instant, on ne peut que la partager ; ce qui est assez inquiétant est que tu parlais d'année de transition ; c'est vrai, en général, lorsque l'on parle de transition, c'est pour aller vers une amélioration par la suite ; là, l'Etat nous annonce une transition vers l'année suivante, mais là, c'est une démarche de restriction et c'est inquiétant.

75 % des investissements publics sont faits par les collectivités territoriales ; si demain on réduit les capacités d'investissement des collectivités, que l'on réduit aux collectivités les financements, que l'on crée plus de difficultés pour aller aux sources de financement, il est évident que le niveau de financement ne sera pas celui des années précédentes.

Pour soutenir l'économie, il n'y a pas le choix, c'est aujourd'hui qu'il faut soutenir l'économie locale, c'est un point important ; nos amis au pouvoir, un peu technocrates sur les bords, ne comprennent pas tout à fait que c'est l'économie

locale qui a porté de nombreuses années le niveau de consommation et qui peut continuer à le porter ; l'inverse serait une erreur à mon avis ; c'est ma première remarque dans le cadre du contexte dans lequel on s'inscrit aujourd'hui.

Un point important aussi et c'est un paradoxe que tu as évoqué tout à l'heure, Château-Thierry est considéré comme DSU cible, d'un côté, et de l'autre côté, la communauté de communes va abonder fortement le fonds de péréquation intercommunal ; c'est très étrange ; ce qui est inquiétant est qu'en 2013, l'abondement sera relativement faible, en 2014, 2015, 2016, 2017, si l'on fait les calculs, on sera sur des sommes très élevées ; il y a des modalités de calcul différentes, ils ont essayé d'atténuer et n'y sont pas parvenus.

Ma conclusion est qu'il faut remettre des habitants sur la ville, je suis parfaitement d'accord, mais on voit arriver l'effet de ciseau dans les années qui vont suivre ; s'il n'y a pas de nouvelles ressources, qui ne peuvent venir que de la communauté de communes, à un moment donné, les paramètres de la ville qui sont plutôt bons et même plutôt corrects par rapport à la moyenne nationale, ne pourront plus être maintenus ; la seule solution aujourd'hui est de trouver un niveau d'investissement en matière de développement économique, je le dis souvent, mais je le répète, c'est la seule voie possible, lucide, vers laquelle il faut s'engager aujourd'hui.

Mais c'est inquiétant, car si derrière il n'y a pas les fonds d'abondement, si les sources de financement sont plus difficiles à trouver, les partenaires avec lesquels on travaille, la région, le département et l'Etat, bien entendu, on ne pourra pas trouver les moyens de financement qui seront nécessaires ; c'était faisable voici 6-7 ans, aujourd'hui cela sera plus difficile et c'est l'élément inquiétant : nos partenaires n'auront peut-être pas les moyens de soutenir la politique de développement que l'on voudrait mener car derrière, le robinet commence à se fermer.

Le problème de fond est là et posé comme cela ; sur l'année 2013, le niveau d'investissement est bon, avec la taille de la ville que l'on a, on peut considérer que lorsque le niveau d'investissement est supérieur à 5 M€, c'est un bon niveau d'investissement ; il était très bon quand on a atteint 6 ou 7 M€ ; il sera peut-être très bon en 2013 si l'on y parvient, mais quand le seuil de 5 M€ est atteint, on peut dire que la ville maintient une bonne capacité d'investissement ; il n'est pas sûr qu'elle puisse le reporter par la suite, compte tenu du contexte, s'il n'y a pas une politique de desserrement plutôt que de resserrement, qui s'installe au niveau des collectivités.

Après, on peut toujours débattre de tel ou tel niveau d'investissement, pourquoi favoriser tel investissement plutôt qu'un autre, c'est un problème de débat et de majorité, ce n'est pas un souci ; on maintient le cap qui est bon aujourd'hui, les paramètres sont corrects ; 2013, on pourra l'assumer, mais rien ne dit qu'en 2015-2016-2017, on pourra le faire, et pour cela, il faudra réagir et que l'on trouve des moyens de financement qui sont autant d'emplois ; s'il n'y a pas d'emploi, des habitants ne viendront pas ; pour les faire venir, il faut de l'emploi en face et des niveaux de consommation ; si l'on regarde aujourd'hui quel est le salaire moyen d'un commerçant en centre ville, paramètre intéressant, on serait surpris de savoir

qu'un nombre important de commerçants aujourd'hui ne gagnent pas le SMIC ; c'est un symbole, un signe, cela parle ; si l'on veut que demain, la ville maintienne ses capacités, un niveau satisfaisant pour les habitants d'investissements de fonctionnement, il faut que derrière, les choses bougent également ; c'est bon en 2013, mais interrogeons-nous sur ce qui va se passer par la suite.

**M. BARDOUX.-** Je suis en accord complet avec ce que tu dis, il y a une vraie réflexion à mener sur le mandat suivant ; cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'en préoccuper dès maintenant ; voici 3-4 ans, on s'attendait à ce que l'effet de ciseau dont tu as parlé se produise plus tôt, déjà un peu en 2012 et plutôt en 2013 ; on avait des inquiétudes importantes sur 2013 ; il se trouve que, grâce aux efforts faits sur la gestion des charges, la dotation nationale de péréquation, le renforcement de la DSU, on passe le cap de 2013 ; sur la lancée, 2014 se produira mais il faut réfléchir à une stratégie certainement différente car le contexte sera différent pour la période 2014-2018 ; ce que tu as évoqué en terme de transfert de charges sur la communauté de communes est une piste, beaucoup de communes réfléchissent aussi dans cette direction.

On peut se battre au niveau gouvernemental pour obtenir plus, mais on est déjà un peu au taquet de l'ensemble des dotations dont on peut bénéficier, contrairement à d'autres communes ; on a plus que la moyenne des communes françaises en termes de dotation, il faut le savoir ; il faut que l'on fasse notre introspection, cela a été fait depuis des années avec une réflexion permanente sur l'organisation des services, sur l'optimisation des dépenses ; le travail devra se poursuivre et s'amplifier les années prochaines ; la piste du transfert des charges a été engagée au précédent mandat, on en a bénéficié sur le début 2008-2009, le transport urbain a été transféré à ce moment ; cela représentait des charges non négligeables, on couvrait les déficits ; il faut réfléchir à d'autres équipements ; certains sont en préparation, et il faudra bien négocier pour que la ville puisse trouver un juste équilibre avec la communauté de communes, voire, j'ouvre une piste, sans parler du tout de choix, des partages de services nouveaux.

**M. TURPIN.-** A terme, il faudra songer à des compétences à mettre en commun, surtout les compétences pointues.

**M. BARDOUX.-** On avait parlé à une époque de l'archéologie, qui pourrait fonctionner au bénéfice de la communauté, il n'y a pas de raison de se limiter au périmètre municipal pour cela ; on peut l'envisager, mais il y en a d'autres.

**M. FENARDJI.-** J'abonde dans le sens de Monsieur TURPIN : à la lecture du débat d'orientation budgétaire 2013, on voit bien, comme au précédent débat d'orientation budgétaire, que l'on est dans la gestion par indicateurs ; il y a différents tableaux et je remarque qu'il n'y a pas de source ?

**M. BARDOUX.-** Source : services financiers de la ville de Château-Thierry.

**M. FENARDJI.-** Ce n'est pas grave. Je voulais soulever ce point ; c'est un débat d'orientation budgétaire, on est là en train, depuis tout à l'heure, de parler des différents travaux qui sont réalisés et qui induisent, semble-t-il, le développement de la ville par une meilleure attractivité ; ce que je me pose comme question est la suivante : la notion d'investissement soulevée par Monsieur TURPIN est tout à fait



bonne, mais quelle est la nature de ces investissements ? Si ce ne sont que des travaux, je voudrais connaître l'impact sur l'emploi : 5 M€ d'investissements, c'est un bon indicateur, mais quel est l'impact sur l'emploi ? C'est le débat d'orientation budgétaire sur lequel je souhaite que l'on débattenne ; qu'il y ait des travaux, je peux jouer mon rôle d'opposition en parlant de tel ou tel ; non, je veux positivement savoir quels sont les investissements avec un impact économique certain, ou un pourcentage de certitude ; car les travaux en ville, les ronds-points n'entraînent pas la diminution du taux de chômage ; cela fait beau, cela fait une belle ville, c'est très bien.

**M. BARDOUX.-** Il faut quand même les construire !

**M. FENARDJI.-** C'est ma première intervention ; si tu veux répondre ?

**M. BARDOUX.-** Je réponds simplement que tous les programmes de travaux, à part les travaux faits en régie, menés par le personnel et les agents de la ville, mais c'est une minorité la régie par rapport à la masse des investissements, ce que tu appelle « travaux » et que l'on appelle « investissements », que cela soit sur les bâtiments, la voirie, les extensions, etc., ce sont des entreprises très souvent locales qui bénéficient de ces contrats sur appel d'offres ou sur marchés publics, qui soit pérennisent, soit développent de l'emploi local ; j'ai donné le chiffre tout à l'heure de 35.

**M. FENARDJI.-** Ce n'est pas l'emploi des entreprises locales, c'est la création d'emplois, quelque chose qui attire, pour que des entreprises viennent.

**M. GENDARME.-** C'est clair qu'à Château-Thierry, on a un micro climat économique ou industriel qui va nous faire aller dans le sens inverse de ce que fait l'Etat français aujourd'hui en France ; en France, on va vers le chômage.

**M. BEAUVOIS.-** Je conseille d'aller voir le site [alize2.finances.gouv.fr](http://alize2.finances.gouv.fr), site officiel du Trésor public, qui compare les villes de même strate, pour les budgets, sans utiliser tout à fait la même comparaison que vue tout à l'heure ; on a utilisé comme comparaison les villes de 10 à 20.000 habitants, la comparaison sur le site du gouvernement, ce sont les villes de 10 à 20.000 habitants mais les groupements de communes ; c'est 0,1, 0,2 % de différence, mais on a les mêmes grandeurs ; partout, les indicateurs sont plutôt en train de s'améliorer nettement depuis 2008.

Pour répondre à la question, tous ceux qui ont fait un peu d'économie savent qu'une économie, cela se structure pour faciliter les flux et attirer les investissements ; on fera des ronds-points mais pas uniquement ; une ville attirante, c'est une ville qui a plus d'habitants ; dès lors, ce sont des gens qui sont plus nombreux à faire leurs courses le week-end, aller au cinéma, au restaurant, à utiliser l'hôpital ; si l'on s'engage dans une politique d'accroissement, forcément, de façon mathématique et obligatoire, de par l'accroissement de la population, des emplois induits vont se créer ; celui qui achète son pavillon, s'il refait sa clôture, son électricité, sa plomberie, appellera les artisans locaux ; un accroissement de la population entraîne forcément un impact au niveau de l'emploi.

**M. FENARDJI.-** C'est illogique ; si l'on prend les débats d'orientation budgétaire...

**M. BEAUVOIS.-** On peut dire que c'est illogique mais je n'ai jamais connu de ville en France où, quand il y a eu plus d'habitants, il y a moins de commerces, de banques, d'artisans.

Ensuite, on est dans un système de concurrence : les investisseurs regardent les villes autour de Paris ayant le même prix du mètre carré ; il faut amener les cadres et les femmes des cadres ; généralement c'est sur l'attractivité de la ville, les services et la qualité des services, et aussi la possibilité le week-end d'une ville agréable, ayant une vraie vie.

**M. FENARDJI.-** Je n'ai pas compris grand chose, car je n'ai peut-être pas fait de l'économie de manière très poussée, certainement, mais j'ai compris que si le nombre d'habitants augmente, il y a effectivement plus de consommation, et c'est tout à fait logique ; je constate que depuis trois ans, il y a une baisse du nombre d'habitants, ce n'est pas moi qui le dis mais le débat d'orientation budgétaire, et je crois les graphes fournis par le service financier de la ville, que je remercie au passage.

**M. BARDOUX.-** Merci pour lui ; sur le nombre d'habitants Madame JACOB complètera ; je suis d'accord avec toi, cette année on part avec une population au premier janvier plus faible que l'année dernière de 200 personnes, à peu près, mais du fait des décalages de mesure, c'est une photographie de la ville qui date de début 2010 ; à cette époque, des programmes n'étaient pas arrivés sur le marché, n'avaient pas été construits ; du fait de ce décalage, on est encore pénalisé par une période un peu creuse en termes de construction ; on sait maintenant que les programmes sont en construction ; il faut que cela se traduise dans les chiffres, et cela viendra petit à petit ; j'espère qu'on est au point bas par rapport au nombre d'habitants et qu'à partir de 2014-2015, cela va pouvoir augmenter et nous aider très nettement dans la préparation du prochain budget.

**M. FENARDJI.-** Comment envisages-tu l'augmentation du nombre d'habitants ?

**M. BARDOUX.-** C'est l'INSEE qui doit le dire, ce n'est pas uniquement nous qui pouvons le constater tous les jours ; il faut que le chiffre devienne officiel et mécaniquement, cela nous amènera des dotations financières supplémentaires.

**M. FLEURY GOBERT.-** Je voudrais reprendre ce que je vous ai dit lors de la commission des finances, à savoir vous féliciter pour la qualité du document que vous nous avez présenté. En revanche, concernant ce débat d'orientation budgétaire, j'ai bien pris note que vous étiez sur un budget de transition, dans lequel vous maintenez un niveau d'investissement qui est tout à fait correct, et je dois dire aussi que vous dégagez une marge d'autofinancement dont on peut se féliciter.

En ce qui concerne le fonctionnement, je pense que quelque part, on doit pouvoir continuer à faire des progrès, comme on l'a d'ailleurs évoqué, sur ce budget, et en particulier, et je reprends ce qu'a dit mon collègue, l'on doit pouvoir regarder si l'on peut faire des mutualisations dans les moyens utilisés par l'ensemble des collectivités locales ; effectivement, on devrait pouvoir réussir à faire des économies, d'autant plus, et vous l'avez dit à juste titre, que les années qui viennent, 2015-2016, sont des années qui seront fort difficiles, notamment concernant toutes les dotations,

qui vont baisser pour les communes ; c'est ce que j'avais à ajouter et je vous prie d'en prendre note, merci.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous d'autres remarques ?

**(Aucune intervention)**

Par rapport aux échanges qui viennent d'avoir lieu, je voudrais revenir sur quelques points concernant le fonds de péréquation sur l'intercommunalité ; Frédéric BARDOUX a fait apparaître qu'il y avait déjà eu une modification et un progrès ; pour ma part, le débat n'est pas terminé au sein de l'assemblée nationale ; j'espère que la base sur laquelle s'assied ce fonds de péréquation, je ne critique pas cette nécessité de solidarité entre collectivités territoriales, il est inadmissible que des collectivités aient de l'argent à n'en savoir que faire et que des collectivités aient des difficultés, j'espère que l'on pourra amener les communes riches à faire plus ; c'est le lobby le plus puissant à l'assemblée nationale, et j'espère que l'on va y arriver.

Concernant les dotations, nous sommes dans un Etat très endetté, avec une dette qu'il faut absolument combler ; je regrette que le Gouvernement fasse le choix, comme tu l'as dit, et cela sera le sens de mes interventions si je suis amené à le faire à l'assemblée nationale, de tirer une balle dans le pied des collectivités locales, qui sont les premières à investir et soutenir l'emploi local ; on n'a pas fait d'étude sur le territoire, mais il serait bien de le faire, expliquer les effets induits des politiques d'investissement mises en œuvre. Il faudrait prendre un bureau d'études et ce n'est pas facile.

**M. REZZOUKI.-** 1 M€ correspond à 8 emplois.

**M. LE MAIRE.-** C'est l'investissement direct : après il y a tout le reste ; je partage l'analyse, c'est un mauvais choix qui est fait de diminuer à ce rythme les dotations des collectivités territoriales ; cela ne pourra que limiter l'activité économique sur notre bassin, c'est évident.

Pour revenir de manière plus précise sur le débat d'orientation budgétaire, ce débat d'orientation budgétaire de l'année 2013 s'inscrit également dans les années 2014-2015 ; il ne serait pas responsable de ne pas intégrer les perspectives pour les deux années à venir et toute la réflexion que vous avez sur l'aspect démographique est engagée depuis trois ans.

Un élément que je voudrais quand même porter à votre connaissance : bien que le nombre d'habitants diminue sur la commune, les bases du foncier bâti augmentent d'une manière très forte ; cela veut dire que l'on a des constructions à un niveau élevé, au-delà des craintes concernant les droits de mutation, mais nous avons un niveau de construction qui est élevé ; en revanche, nous avons des espaces qui sont complètement abandonnés dans le centre ville, rue du château, grande rue, rue Paul Doucet ; nous avons là une démographie plutôt négative ; j'espère que dans le cadre de la loi sur le logement, des moyens importants seront mis en œuvre pour que l'on puisse réinvestir les centres-villes ; c'est un objectif politique, il faut que l'on nous donne les moyens ; on a beaucoup plus de moyens pour construire et investir dans du neuf que pour réhabiliter l'ancien ; les investisseurs n'hésitent pas, ils préfèrent financièrement construire dans du neuf ;

Château-Thierry demeure et est une ville très attractive pour les investisseurs ; si l'on n'avait pas les investisseurs, on serait dans des difficultés nettement plus fortes.

Madame JACOB l'a dit, dans les jours qui viennent, nous signons pour 600.000 € avec le Toit Champenois à Brasles, sur un éco quartier où il y aura 150 logements ; il faut que l'on raisonne en bassin de vie : c'est pour la commune de Brasles ; si la démographie à Château-Thierry est à son seuil le plus bas, elle monte fortement dans toutes les communes autour ; il nous faut donc raisonner en bassin de vie ; c'est une attractivité très forte ; on va signer pour 600.000 € avec le Toit Champenois, et avenue de la République pour 525.000 € nous avons des projets également : 90 logements ; tout cela finira par capitaliser ; nous aurons une augmentation de la démographie ; le dernier mandat fait a contribué à lancer la Madeleine qui va accueillir les premiers habitants maintenant ; c'est vrai, on est descendu, mais cela va remonter et je citais pour exemple le foncier bâti.

Je vous remercie d'avoir cité, c'est l'honnêteté qui vous anime, le montant d'investissement et la qualité de la gestion, dans une période compliquée quand même, et de difficulté pour les ménages ; vous n'avez pas rappelé que c'est la cinquième année de suite pour laquelle nous n'allons pas augmenté la fiscalité ; allez voir sur l'ensemble des sites gouvernementaux, vous verrez que nous sommes, au niveau endettement, en-dessous de la moyenne nationale, mais au niveau de la moyenne de la fiscalité, on est en-dessous des ratios nationaux également alors que l'on était nettement supérieur auparavant.

Je voudrais saluer la qualité de la gestion mise en œuvre et remercier Frédéric BARDOUX, le service de Madame POTIN et l'ensemble de ses collaborateurs ; ce n'est pas une finalité en tant que telle, tu as raison de dire que l'objectif pour nous est d'avoir une ville attractive, pour générer du flux et développer de l'emploi ; c'est plutôt sur la zone industrielle de la Moiserie que les choses vont se renforcer ; la mise en place de la chaufferie bois, cela ne sera pas loin de 5-6 emplois en plus, des espaces de services, un hôtel, un restaurant, la piscine, le bowling à côté de la piscine ; les engagements vont être signés prochainement ; les investisseurs ne voulaient pas venir tant qu'il n'y avait pas les premiers coups de pioche donnés ; maintenant les projets sont engagés ; sur la ZIR de la Moiserie, deux entreprises vont s'installer et pas loin de chez nous, dans le ferroviaire, une très grosse entreprise vient également.

Vous avez raison, la problématique est le chômage, mais la collectivité n'est pas dans une oasis, hélas ; on a vu même que ces derniers temps, des territoires où il n'y avait jamais eu d'augmentation du chômage sont confrontés à la crise ; tout est mis en œuvre pour que nous puissions le mieux possible favoriser la vie de nos habitants, la rendre la plus agréable possible, avec les projets budgétaires.

Il n'y a pas de vote ; je remercie Frédéric de la qualité de sa présentation ; je n'ai pas entendu Monsieur FENARDJI : quels sont les points où il y a des erreurs ?

**M. FENARDJI.-** Ce sont des détails, ce sera pour après.

**M. LE MAIRE.-** C'est fait en partenariat avec la communauté de communes ; vous avez entièrement raison sur la nécessité de maintenant mutualiser les moyens et les services, que cela soit dans le domaine des RH ou dans le domaine financier,

dans le domaine technique aussi ; cela ira plus loin dans ce sens dans les années à venir.

Je tiens à saluer les excellentes relations qui existent avec la communauté de communes, vous avez pu le voir avec le projet MAFA, projet mixte, avec le soutien du département, dans le lequel sera installé l'Office de tourisme ; le débat est maintenant présenté, il faudra le mettre en œuvre et cela sera dans le cadre du budget primitif, dans un mois.

## **7 – Subventions aux associations.**

**M. BARDOUX.-** Une délibération de subventions exceptionnelles aux associations : le conseil municipal propose d'attribuer une subvention de 335 € à l'association « les oubliés de la mémoire » pour une soirée conférence qui a eu lieu le 23 janvier.

Une subvention partielle 2013 à la Compagnie les Mélangeurs, de 20.000 € dans l'attente de l'attribution définitive qui sera votée au moment du budget au mois de mars.

**M. FENARDJI.-** Les Mélangeurs ont-ils toujours eu une subvention ? Je vois pour la première fois « avance partielle » sur une subvention.

**MME MAUJEAN.-** Les Mélangeurs sont en résidence et convention avec la ville sur 2012-2013 et 2014, c'est une convention triennale ; ils ont une subvention de 40.000 €, ils ont un besoin urgent de trésorerie et la ville a répondu favorablement à leur demande d'avance.

**M. LE MAIRE.-** Autre remarque ? Les Mélangeurs, c'est aussi la volonté d'animer le Vieux Château avec le dôme, la résidence.

**MME MAUJEAN.-** Cette année, on s'est davantage centré sur les quartiers où ils iront beaucoup plus, cela sera implanté pour le lancement de la danse, le 9 mars, à la Rotonde.

**M. LE MAIRE.-** Ils sont propriétaires du dôme.

**MME MAUJEAN.-** Ils sont propriétaire du dôme que nous connaissons et ont acquis l'année dernière un dôme plus petit, ce qui leur permet de se déplacer dans la région.

**M. LE MAIRE.-** Ils sont subventionnés aussi par l'Europe.

**MME MAUJEAN.-** Et par le financement Leader.

**M. LE MAIRE.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **TRAVAUX**

**M. LE MAIRE.-** Report du point concernant « la création d'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux rue du Château », le chantier sera engagé avec l'union des syndicats d'eau et le syndicat d'assainissement ; c'est un gros chantier qui se mettra en place en 2013, avec ses partenaires, avec in fine la réfection de la route.

## **8 – Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – Avenants 1 et 2.**

**M. REZZOUKI.-** Ce sont des avenants que l'on peut considérer comme mineurs, depuis la relance du contrat d'exploitation en 2010, qui sont surtout basés sur la suppression de certains sites qui étaient en entretien, des sites qui ont été vendus, dont on s'est séparé, la valorisation également des certificats d'économie d'énergie qui nous rapportent avec les investissements réalisés, 12.000 €, et une correction sur une approche purement technique, une erreur d'unité sur le total ; les avenants positifs et négatifs représentent 4.000 €, moins 2.700 €, et on arrive à 1.300 € d'avenant positif.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des remarques ?

**(Aucune intervention)**

**M. TURPIN.-** Sur P1, marché de base, avenant, comment cela marche ? C'est juste une explication : on met pour mémoire 289,15 €, avenant, il manque une information je pense.

**M. REZZOUKI.-** L'information est purement technique : l'unité est le mégawatts/heure, pour passer de l'hectolitre consommé dans le garage, en fuel, un hectolitre c'est 10 mégawatts/heure.

**M. TURPIN.-** Cela ressort du certificat d'étude mais je n'avais pas l'information.

**M. LE MAIRE.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **9 – Dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR – Demandes de subvention.**

**M. REZZOUKI.-** Elle vient en substitution, depuis deux ans maintenant, de la DGE et de la DDR ; vous avez l'ensemble des projets sur le document, qui feront l'objet de demandes de subventions dans ce cadre : le développement touristique, les bâtiments publics, les travaux de sécurité, les travaux divers et matériels d'entretien ; comme chaque année, les montants de ces subventions sont sollicités au maximum.

Il s'agit, auprès des instances qui gèrent ces différents fonds, de considérer les projets en fonction de leur intérêt et de leur efficacité ; ce sont des appels à projets et les montants de subventions seront accordées en fonction des prêts accordés ; cela a été rajouté dans vos pochettes ; sur les montants de subvention minimum, la fourchette varie entre 20 et 55 % du montant hors taxes des travaux ; au-travers de la liste qui vous est fournie, vous remarquerez les orientations prises pour l'année 2013 en matière d'investissements, mais également les perspectives sur les années 2014 et 2015 avec la réhabilitation du Palais des rencontres plus particulièrement.

Ce sont des sollicitations de subventions ; ce sont des sources qui se tarissent, cela a été rappelé lors du débat d'orientation budgétaire ; Monsieur le

Député Maire en fait son affaire, pour optimiser auprès des services de l'Etat, le montant maximum de ces subventions.

**(Rires)**

S'il n'y a pas d'observation particulière, nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **EDUCATION – JEUNESSE – VIE CITOYENNE**

### **10 – ALSH – Demande de subventions à la CAF.**

**M. BEAUVOIS.-** Nous sollicitons votre accord pour aller démarcher la CAF pour avoir des subventions concernant l'équipement des ALSH, cela concerne les ateliers d'arts, les enfants, « les gamins d'abord », et le périscolaire ; ce sont des investissements divers et variés, allant de la sécurité de la clôture, à l'équipement pour la cuisine ou la couture et du petit matériel informatique ; avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **11 – ALSH – Rémunération des animateurs.**

**M. BEAUVOIS.-** Il y a eu un long débat au niveau national au niveau des indices et des classements des directeurs, ce débat est arrivé l'année dernière à un décret d'application qui est entré en vigueur, cela ne change pas énormément, seulement quelques € pour les échelons les plus élevés, un peu plus pour démarrer la carrière ; on arrive là à plusieurs dizaines d'€ ; cela modifie les rémunérations très légèrement au niveau des agents qui travaillent dans l'animation ; vous avez la grille indiciaire, ainsi que les primes pour les séjours et les séjours courts.

Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **PERSONNEL**

### **12 – Chantier d'insertion – Convention avec les partenaires.**

**M. BARDOUX.-** C'est une délibération classique : chaque année, nous vous demandons de renouveler l'action de chantier d'insertion pour une année ; cette année, la ville souhaite à nouveau renouveler ce chantier d'insertion voirie et mobilier urbain avec ses partenaires que sont le Conseil Général de l'Aisne, la mission locale, Pôle Emploi et la DIRECCTE Picardie ; ce programme existe depuis 1999 sur Château-Thierry.

Pour faire le bilan, car l'objectif n'est pas uniquement de faire des travaux dans la ville, mais faire revenir vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées,

au deuxième semestre 2012, 3 des 12 personnes qui travaillaient sur les chantiers d'insertion ont retrouvé des missions d'intérim ou de CDD dans des entreprises de Château-Thierry ou son arrondissement ; c'est un quart, c'est déjà correct, c'est bien l'objectif de ce chantier d'insertion ; on vous demande l'autorisation de renouveler pour un an ce dispositif.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **13 – Intervention d'un chargé de mission patrimoine – Avenant à la convention.**

**M. BARDOUX.-** Il vous est demandé d'approuver l'avenant à une convention pour l'intervention du chargé de mission patrimoine qui opère chez nous depuis le 14 décembre 2010 en matière d'archéologie préventive, conseil historique, archéologie et urbanisme ; il est proposé de reconduire par avenant cette convention pour une durée de deux ans, débutant au premier mars 2013 ; cela concerne Monsieur BLARY ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **INTERCOMMUNALITE**

### **14 – SIVU de la Picoterie – Adhésion des communes de Grisolles et Veully la Poterie.**

**M. LE MAIRE.-** Acceptez-vous l'adhésion des communes de Grisolles et Veully la Poterie ?

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **15 – Rapport annuel sur le service public des transports urbains par FABLIO.**

**M. LE MAIRE.-** C'est le service de transport collectif mis en place par la communauté de communes, qui a beaucoup investi en 2011, avec du TAD qui se développe ; cela entraîne la réouverture de lignes directes comme la ligne « Chartèves, Mont-Saint-Père, Gland, Château-Thierry », qui était en TAD avant et qui repasse en ligne régulière ; ce sont des fréquentations que vous avez dans le tableau : on peut voir que c'est un service qui coûte relativement cher à la collectivité, car la participation, en dehors du versement transport, c'est pratiquement toute la collectivité, sauf un peu plus de 100.000 € de recettes, ce qui est vraiment minime ; avez-vous des questions à poser sur le transport de Kéolis le Fablo ?

**M. BENTZ.-** On a là le rapport 2011, cela me paraît un peu tard ; d'autre part, ce n'est pas lisible du tout en plus.



**M. LE MAIRE.-** Avez-vous d'autres remarques ? On transmettra cela à la communauté de communes.

## **16 – Schéma départemental de coopération intercommunale – Compétence aide ménagère.**

**M. LE MAIRE.-** C'est une délibération que j'ai souhaitée afin de ne pas bloquer le processus dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, la compétence aide ménagère ; vous avez eu la délibération ; la communauté de communes a pris une délibération de principe, elle ne souhaite pas prendre la compétence aujourd'hui, cela a besoin d'être accompagné d'une étude d'impact financier et fiscal, c'est pourquoi il est demandé d'être défavorable aujourd'hui à la dissolution du SIAM d'Essômes sur Marne.

La communauté de communes se prononcera ultérieurement et le SIAM d'Essômes sur Marne attend cette délibération, même si une réflexion est engagée sur le territoire de la communauté de communes pour apporter un service encore plus performant aux personnes âgées à domicile ; la communauté de communes a déjà le portage de repas, elle porte le CLIC, le CCAS de la ville de Château-Thierry dépend de la communauté de communes ; si un jour, la communauté de communes prend la compétence, cela entraînera la dissolution du SIAM et le fait que la partie aide ménagère du CCAS intégrera, dans le cadre de la mutualisation dont on parlait tout à l'heure ; aujourd'hui nous n'en sommes pas là, même si l'Etat le souhaiterait, car il faut cette étude d'impact et d'incidence sur le financement de ces actions, qui sont aujourd'hui à développer, afin de maintenir le plus longtemps possible à domicile nos aînés.

**M. TURPIN.-** Sur cette activité, nous avons des dizaines et des dizaines d'emplois à créer, j'en suis convaincu, à condition qu'il y ait bien sûr un système de formation adéquat, un suivi ; à travers la VAE il y a une capacité pour ce personnel à ne pas rester sur ce type de poste mais évoluer sur des métiers de type aide soignante ; c'est une réflexion à faire pour faire évoluer ce type d'activité vers des métiers qui se rapprochent des activités de type santé : d'abord parce que les personnes âgées restent de plus en plus longtemps, on a maintenant de l'hospitalisation à domicile, on a des gestes qui se rapprocheront de plus en plus des métiers de la santé ; on a une analyse à faire.

Cela serait intéressant en terme de formation, de création d'emploi et de création de compétence ; aujourd'hui des gens prennent ce travail mais sont démunis et mal formés face à des gens en position d'infériorité et fragilisés ; cela crée plein de problèmes ; il y a là des choses à faire, très pertinentes ; on pourrait être porteur, sur le sud de l'Aisne, de quelque chose de tout à fait exemplaire ; c'est compliqué, car cela coûte, un service il faut le payer et qui paie aujourd'hui ? Le département participe fortement, il y a un problème de marché ; on avait annoncé 500.000 emplois en France dans ce type d'activité, mais qui paie ? Il faut la capacité à payer ; le coût moyen, c'est 20 € de l'heure ; qui peut le payer pour avoir quelqu'un chez soi ? C'est une vraie difficulté en terme de marché, mais en terme de

service, de développement de compétences et de développement d'emploi, on a là quelque chose de tout à fait intéressant.

**MME JACOB.-** Comme je suis contente d'entendre cela ! Depuis cinq ans, on se bat sur ce territoire, et Jacques KRABAL en première ligne, l'UCCSA aussi, pour pouvoir développer une filière de formation dans le sud de l'Aisne qui corresponde à cela.

**M. TURPIN.-** Une formation avait été lancée voici 5-6 ans, que l'on peut reprendre et qu'il faut complètement rapprocher des métiers de la santé.

**MME JACOB.-** On y va et je poursuis : aujourd'hui sachez que le sud de l'Aisne est le seul territoire de l'Aisne qui possède de la DRJ, des habilitations, c'est-à-dire le droit à former au DEAVS, diplôme d'aide de vie sociale indispensable : ce n'est pas si on veut, aujourd'hui c'est indispensable pour être embauché pour travailler par un CCAS, par une structure ouverte c'est-à-dire aller au domicile des gens : un arrêté très précis existe là-dessus, les SIAM et autres maisons rurales réclament des personnes formées ; c'est une bonne chose qu'elles soient formées, bien sûr, mais sans cela, point de salut au regard des cofinancements.

Nous avons deux organismes de formation qui dispensent les formations ici dans le sud de l'Aisne, à Château-Thierry ; nous avons la chance d'en avoir une autre, qui s'appelle l'aide médico psychologique, celle qu'il faut pour les milieux fermés, l'accompagnement des personnes âgées par exemple ; en Picardie, il y a 4 endroits seulement, sachez-le, où l'on peut dispenser ce genre de formation, qui ont ces habilitations, un seul est dans l'Aisne et c'est chez nous.

Si l'on rajoute à cela la préparation au concours d'aide soignante et l'école d'infirmière, on a la filière complète ; en formation initiale, il y a les CAP, les bac pro, etc. ; mais là où je te rejoins complètement, c'est sur la question des financements ; la formation initiale est financée par l'éducation nationale et le Ministère de l'agriculture, on a ce qu'il faut, mais le conseil régional qui finance la formation pour adultes dans le cadre de ses missions décentralisées, propose dix parcours d'EADVS pour l'année prochaine ; il y a toute la Picardie et il n'a pas les moyens de faire mieux ; le Conseil Général, au travers du CASPA et autres, qui finance via le CLIC un certain nombre de parcours, en a une vingtaine par an ; rien que dans le sud de l'Aisne aujourd'hui, c'est un domaine que je connais bien car dans mon activité professionnelle, je le vois au quotidien, on aurait besoin d'une cinquantaine de personnes par an diplômées et il faut 18 mois pour diplômer une ANP, et on a 20 places ; on a l'énorme chance d'avoir la structure de formation ; on est le seul territoire de l'Aisne à avoir cela.

Après, toutes les bonnes volontés sont ouvertes, si des emplois sont à créer, chacun peut y participer ; tout à l'heure on parlait de la relance par la demande et non pas de la relance par l'investissement, la communauté de communes y travaille et quand elle ne veut pas prendre des compétences en disant « attention il faut savoir combien cela coûte », elle induit aussi le coût de la formation ; je suis d'accord avec toi, il faut une filière de formation forte, on en a une, il y a des besoins, maintenant, c'est l'adéquation financière.

**M. TURPIN.-** La communauté de communes a parfaitement raison de regarder de près cela aujourd'hui, car c'est cadre financier terrible ; mais il faut le relier à l'IFSI ; un jour on se posera la question, c'est clair ; on a un outil qui permettra de relier les deux à travers les formations d'aide soignante ; l'on peut démultiplier les formations d'aide soignante sur cette partie.

Sur les aides soignantes aujourd'hui, il y a des moyens de mettre en place des financements, cela permettrait de renforcer l'IFSI qui un jour ou l'autre de toute façon demandera un renforcement pour être maintenue sur place : cela permet à des gens qui ont ces métiers de travail à domicile, très compliqués, on ne peut pas le faire 15 ans de suite, il faut parler en termes d'avenir, et en ces termes, on peut dire aux gens « demain, des diplômes sont possibles pour progresser » ; pour progresser, les diplômes possibles, c'est la VAE sur les activités d'aide soignante ; de plus en plus ces métiers équivaldront à des activités d'aide soignante, avec des gestes proches de la santé qui sont de plus en plus présents.

Il y a tout un ensemble ; je découvre avec intérêt et plaisir que les choses ont été lancées, mais un ensemble de choses est à monter sur cette partie ; on n'est pas sur des coûts d'investissements élevés, des industries très coûteuses, on peut créer de l'emploi là, avec des coûts relativement faibles.

**M. FENARDJI.-** Toujours pour abonder sur ce sujet, je suis d'accord avec Madame JACOB, mais il faut savoir aussi que le lycée Jean de La FONTAINE est un lycée des métiers tourné vers les métiers de la santé ; une aide soignante est aussi formée au niveau du Lycée Jean de La Fontaine ; il m'est souvenir qu'à l'époque où il y avait un certain proviseur, il souhaitait, lors de la précédente mandature, que lors du déménagement du centre des pompiers, il y ait l'installation de l'IFSI et de faire un pont entre l'IFSI installé là, et le lycée Jean de La Fontaine, lycée des métiers ; d'où ma question : que devient ce centre ? Où en est-on ?

J'en profite pour enchaîner deux autres questions qui n'ont pas eu de réponse : on a bien débaptisé la Place Thiers ? Quid du panneau ?

**MME DOUAY.-** Je rencontre le commercial mardi.

**M. FENARDJI.-** Je me permets aussi de rappeler les trottoirs numéros pairs de la rue Charles GUERIN ; je ne cesse d'envoyer des mails aux travaux pour réparer ces trottoirs ! C'est là où habite le capitaine des pompiers ; le trottoir s'est affaissé et les personnes âgées qui habitent dans le coin se sont plaintes à moi de cela et cela fait 8 mois pratiquement que j'en ai fait la demande.

**MME JACOB.-** Monsieur le Maire nous taraude tous les jours sur tout ce qui ne va pas en ville, les petits trous, les trucs qui ne vont pas, les panneaux qui ne sont pas bien installés, tout le monde en prend pour son compte ; on va prendre la relève, on va aller voir et cela sera réparé, il n'y a pas de raison que cela ne le soit pas.

**M. FENARDJI.-** Ce n'est pas Dominique qui s'occupe des panneaux ?

**MME DOUAY.-** C'est moi qui suis en charge de la signalétique.

**M. LE MAIRE.-** Etes-vous d'accord pour délibérer défavorablement concernant la dissolution du SIAM d'Essômes sur Marne ?

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## Questions diverses

**M. FILLION.-** J'aurais souhaité avoir des nouvelles du spectacle des aigles.

**M. LE MAIRE.-** Vous en aurez bientôt, le spectacle va reprendre début avril.

**M. FILLION.-** Je lis la décision du Tribunal Administratif d'Amiens, le compte-rendu de la décision : article premier, « La décision du 18 mai 2010 pour laquelle le Maire de Château-Thierry a décidé de signer un bail commercial avec la société des aigles de Château-Thierry est annulée ; il est enjoint au Maire de Château-Thierry de rechercher la résiliation du contrat signé avec la société des aigles de Château-Thierry dans un délai de 6 mois sur notification du présent jugement » ; article 3 « les conclusions de la commune de Château-Thierry, présentées sur le fondement de l'article L 771-20 du Code de justice administratif sont rejetées » ; nous avons une décision ; que devient le spectacle des aigles ?

**M. LE MAIRE.-** Qu'en pensez-vous ? Si vous êtes venu spécialement pour cela, vous avez un avis, donnez-le nous, cela enrichira notre réflexion.

**M. FILLION.-** Que voulez-vous que je vous dise ?

**M. LE MAIRE.-** Que pensez-vous de ce que vous avez lu ?

**M. FILLION.-** Il y a une décision, personne n'en a parlé au sein du conseil, quelle est votre décision là-dessus ?

**M. LE MAIRE.-** Quand il y a décision de justice, on respecte la réglementation. Cela a toujours été notre attitude. Il n'y a rien d'autre à faire.

**M. BEAUVOIS.-** Nous respectons la réglementation : le mandataire judiciaire des aigles de Beaucaire ayant fait appel de la décision du tribunal administratif, l'appel est suspensif ; il faut attendre la décision de la cour d'appel administrative, avant de savoir ce que deviendra le bail ici présent.

**M. TURPIN.-** Sur quoi ont-ils fait appel de la décision ?

**M. BEAUVOIS.-** Le mandataire judiciaire a vendu le fonds de commerce, comprenant le bail, à un repreneur, la société Hippogriffe. Le repreneur a acheté le bail au mandataire, mais il pouvait se retourner contre le mandataire liquidateur ; le mandataire liquidateur pour se protéger a fait appel de la décision du tribunal administratif ; cet appel est suspensif, le bail est de droit jusqu'à la décision de la cour d'appel administrative.

**M. LE MAIRE.-** Vous vouliez surtout savoir, c'était votre souci et votre préoccupation, si le spectacle allait pouvoir recommencer ?

**M. FILLION.-** J'aurais bien voulu !

**M. LE MAIRE.-** Soyez rassuré, il pourra recommencer de manière tout à fait réglementaire et je vous remercie d'avoir eu cette préoccupation pour ce spectacle ; quelle est la date d'ouverture ?

**M. BEAUVOIS.-** Cela ouvrira à partir des vacances de printemps, mais il y aura un premier spectacle uniquement privé, un groupe de 300 personnes arrive fin mars ; après, on verra.

**M. LE MAIRE.-** C'est une excellente question, M. FILLION, je vous en remercie et cela nous permet de faire le point sur ce projet touristique, qui est en train de prendre son envol ; je ne doute pas un seul instant, avec votre soutien ferme

depuis le début, que vous apprécierez de savoir qu'aucun musée ni aucune activité de spectacle sur Château-Thierry n'a eu, en pré-saison, autant de réservations ; j'espère que vous allez vous précipiter pour le premier spectacle ouvert, je vous donnerai même une invitation ; le premier spectacle est privé et il n'y a plus de place, mais je suis très content de vous avoir rassuré sur cette préoccupation qui était la vôtre ; vous pourrez porter la bonne nouvelle dans la Grande Rue !

**M. BENTZ.-** Merci à Jacques KRABAL, Mohammed REZZOUKI et Frédéric BARDOUX pour la mise en route de l'ascenseur.

Je regrette simplement qu'on l'ait baptisé « ascenseur handicapés ».

**M. LE MAIRE.-** Moi aussi !

**M. BENTZ.-** Il y aura beaucoup plus de personnes non handicapées qui le prendront que de personnes handicapées.

## REMERCIEMENTS

**M. LE MAIRE.-** Je dois vous faire part de quelques remerciements : le CPIE, pour l'environnement, avec le prêt d'une salle ; la FNDIRP pour une subvention, l'ADAO pour une subvention, les trains miniatures de l'Omois pour une participation, Lions Club de la Vallée de la Marne, l'APEI « les Papillons Blancs » pour l'opération brioches, Madame Danielle MOUILLE pour l'installation d'un passage protégé, Monsieur BOIVIN, Archiconfrérie Saint Vincent, qui a été un très grand succès, de manifestation et économique également, du monde était là !

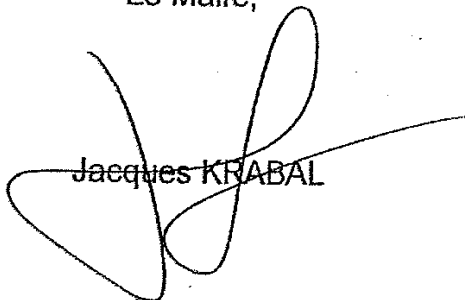
Y a-t-il des questions de la part du public ?

**(Aucune intervention)**

Merci à vous de votre esprit constructif et à bientôt pour le budget.

*(La séance est levée à 20 h 55)*

Le Maire,



Jacques KRABAL

La Secrétaire de Séance,



Dominique DOUAY

## SOMMAIRE

1 – Désignation d'un secrétaire de séance. ....	5
2 – Ajout d'une question à l'ordre du jour : SDCI– Compétence aide ménagère.....	5
3 – Compte-rendu des débats du conseil municipal du 21 septembre 2012. ....	5
4 - Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT .....	6
Emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts .....	6
Marchés publics – Procédure adaptée. ....	6
URBANISME.....	7
5 – Cession des parcelles cadastrées AA n°224, 228 et 223 (Brasles) .....	7
FINANCES.....	7
6 – Débat d'orientation budgétaire .....	7
7 – Subventions aux associations. ....	21
TRAVAUX .....	21
8 – Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – Avenants 1 et 2.....	22
9 – Dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR – Demandes de subvention.....	22
EDUCATION – JEUNESSE – VIE CITOYENNE.....	23
10 – ALSH – Demande de subventions à la CAF. ....	23
11 – ALSH – Rémunération des animateurs. ....	23
PERSONNEL.....	23
12 – Chantier d'insertion – Convention avec les partenaires. ....	23
13 – Intervention d'un chargé de mission patrimoine – Avenant à la convention. ....	24
INTERCOMMUNALITE .....	24
14 – SIVU de la Picoterie – Adhésion des communes de Grisolles et Veully la Poterie.....	24
15 – Rapport annuel sur le service public des transports urbains par FABLIO. ....	24
16 – Schéma départemental coopération intercommunale – Compétence aide ménagère. ....	25
Questions diverses .....	27
REMERCIEMENTS .....	29